

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 205 Subvention (100.000 euros) et convention avec la Fondation La Ruche-Seydoux (15e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à La Ruche et lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution de cette subvention ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 100.000 euros est attribuée à la Fondation La Ruche-Seydoux, 2, passage de Dantzig 75015 Paris. 197139 ; 2021_02867.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution de la subvention d'investissement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 100.000 euros, sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO